



## Probleme de don suite a un décès

Par **lyra09**, le **03/11/2011 à 13:43**

Bonjour,

voila je vient d'apprendre que a la suite du décès de mon pere il ya plus de 4ans , qu'il m'avais laisser une certaine somme que mon frère devait me remettre a ma majorité et en lui en parlent il refuse de me les donner se qui n'est pas normal .je souhaiterais savoir si je peut faire quelque chose contre sa car personne n'arrive a lui faire entendre raison.

Par **mimi493**, le **03/11/2011 à 13:44**

Déjà, vous avez du forcément hériter de votre père et le juge des tutelles aurait du être saisi. Est-ce qu'il y a eu un notaire pour la succession de votre père ?

Par **lyra09**, le **03/11/2011 à 13:49**

le probleme c que vu que je n'est pas ete reconnu legalement pas mon pere je nest pas assister a tt se qui ete rapor avec le notaire et tt.

Par **mimi493**, le **03/11/2011 à 13:56**

Donc ce n'est pas votre père

S'il n'y a eu aucun testament vous léguant cette somme, vous n'avez droit à rien

Sauf si vous entamez la procédure pour faire reconnaître cette filiation (là vous aurez droit ensuite à votre part réservataire). Voyez un avocat pour ça

Par **lyra09**, le **03/11/2011** à **14:01**

merci.